

Communiqué de presse du 30 mai 2011

Dépassements d'honoraires : il faut en sortir !

Un constat accablant : les dépassements d'honoraires explosent

Un montant de 2,5 milliards d'euros en 2010, un taux de dépassement passé de 25% du tarif opposable en 1990 à 54% en 2010. Ces dépassements concernent essentiellement les médecins spécialistes et plus particulièrement les chirurgiens, obstétriciens et anesthésistes. De plus en plus de nouveaux installés choisissent le secteur 2 avec dépassements d'honoraires. Cette situation ne fait qu'empirer car rien ne change.

Ces dépassements ont des conséquences majeures :

- pour les patients, un reste à charge de plus en plus important et des renoncements aux soins de plus en plus fréquents,
- pour les généralistes, de plus en plus de travail pour trouver des correspondants de secteur 1 pratiquant des tarifs opposables, afin de permettre l'accès aux soins.

Il ne faut pas confondre Assurance maladie et assurances complémentaires :

Leurs fondamentaux sont radicalement différents :

- Pour l'Assurance maladie : les cotisations sont proportionnelles aux revenus et les prestations sont les mêmes pour tous. C'est le principe de solidarité.
- Pour les complémentaires, mutualistes ou assurantielles, les cotisations sont les mêmes quel que soit le revenu (sauf "chez" certaines mutuelles de fonctionnaires), elles augmentent avec l'âge et le niveau des prestations. C'est le principe assurantiel.

Plus les assurés ont des revenus faibles, moins ils peuvent payer de complémentaires, plus ils renoncent aux soins. Toute « solution » qui s'appuierait sur un rôle accru des complémentaires, augmenterait les tarifs de celles-ci et renforcerait les inégalités d'accès aux soins.

- La mise en place d'un secteur optionnel à "dépassements encadrés" aboutirait à une généralisation des dépassements.
- La mise en place de filières de soins agréées par les complémentaires et permettant un meilleur remboursement par celles-ci serait aussi une reconnaissance du droit à dépassement et préfigurerait un système de gestion assurantielle à l'américaine.

Est-ce cela dont une société civilisée a besoin ?

Il faut en sortir :

Il faut aborder autrement la problématique des dépassements d'honoraires et poser la question dans le débat public : quel serait un "revenu correct" pour un médecin ? Combien doit-il être payé ? Force est de constater que les revenus des médecins sont extrêmement inégalitaires entre les différentes spécialités et au sein d'une même spécialité.

On ne peut prétendre favoriser l'accès aux soins des patients sans supprimer les dépassements d'honoraires et sans améliorer la prise en charge des soins de tous par l'Assurance maladie, obligatoire et solidaire.

Contacts :

Marie Kayser 06 86 55 80 02
Patrick Dubreil 06 32 70 92 37